

Des bâtiments pour le bien-être de tous Le Label Accessibilité L.A voit le jour


PARIS, LE 7 MARS 2017 - L'accessibilité et la facilité d'usage des bâtiments sont au cœur des préoccupations de la ville durable. C'est pourquoi, Certivea, en présence de Madame Brigitte Thorin, Déléguée ministérielle à l'accessibilité, lance aujourd'hui le 1^{er} label dédié à l'accessibilité pour tous dans les bâtiments. Ce label, développé à partir du savoir-faire de l'agence d'architecture Handigo et d'échanges avec diverses parties intéressées, valorise une qualité de service inédite pensée pour tous les occupants et visiteurs des bâtiments non résidentiels. Il se base sur une démarche initiée dès le début des projets pour faciliter la vie des hommes, femmes et enfants de tous âges, quelle que soit leur situation.

L'accessibilité, un enjeu sociétal

Le Label Accessibilité répond à une attente sociétale. En effet, il s'agit de favoriser le bien-être et l'autonomie de 65 millions de Français, notamment de tous les salariés, de toutes les personnes en situation de handicap temporaire ou définitive, ou vivant avec une maladie chronique, des personnes âgées ou des familles avec enfants en bas âge, et cela dans tout type de bâtiment : bureaux, bâtiments publics, centres commerciaux, écoles... Tous ces bâtiments doivent prendre en compte les besoins de chacun et anticiper les évolutions sociales (vieillesse de la population notamment), en s'inscrivant dans une démarche inclusive et non discriminante.



25 % de Français de
+ de 60 ans
(11 % de la population
aura plus de 75 ans en 2025)



800 000
femmes
enceintes par an



2,4 millions
d'enfants
de moins de 3 ans



20 % de Français
en situation de
handicap

(source : ministère des affaires sociales, 2016, INSEE)

« L'accessibilité est l'affaire de tous (...). C'est l'ensemble de la Cité qui doit se transformer, c'est-à-dire la voirie et les espaces publics, les transports, et également les bâtiments tels que les commerces, les lieux culturels et sportifs, les cabinets médicaux, l'école, bref, tout ce que l'on appelle les établissements recevant du public. L'ensemble de ces domaines constitue la chaîne du déplacement : si l'un manque à l'appel, la chaîne est rompue et avec elle l'accessibilité », souligne Brigitte Thorin, Déléguée interministérielle à l'accessibilité.

Le Label Accessibilité, une réponse au bien-être de tous

Afin d'engager une dynamique collective de progrès, d'encourager le secteur du bâtiment/immobilier à devenir un acteur durable et à soutenir les politiques RSE, Certivéa lance le Label Accessibilité, un label unique sur le marché, qui se caractérise par une prise en compte optimale de l'accessibilité pour tous dans les bâtiments non résidentiels.

« Certivéa travaille sur ce sujet depuis 2015. De nos travaux menés avec l'agence d'architecture Handigo est née l'idée d'élaborer un label associé à une démarche dédiée, véritable boîte à outils permettant de guider les acteurs et de les accompagner dès le début de leur projet vers une accessibilité pensée pour tous. Avec le Label Accessibilité, nous valorisons les démarches positives et inclusives qui dépassent le cadre réglementaire », explique Patrick Nossent, Président de Certivéa.



Une réponse aux attentes des professionnels

L'arrivée du Label Accessibilité répond également à une attente des professionnels (acteurs publics, maîtres d'ouvrage privés, professionnels du bâtiment, etc.) pour un accompagnement vers une meilleure prise en compte de l'accessibilité.

La démarche proposée par Certivéa permet de progresser à chaque étape d'un projet, de la conception à l'exploitation, au travers d'un référentiel pédagogique. Dans le cadre du Label de Certivéa, l'accessibilité est évaluée sous l'angle de la qualité d'usage pour tous et contribue ainsi à l'amélioration de l'efficacité fonctionnelle du bâtiment. Cette démarche s'appuie sur des solutions inclusives, s'adressant à tous, et favorisant une accessibilité intégrée au bâti.

« Après le dépôt et les engagements [des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)], ce sont les actions et les travaux qui doivent prendre le relais. (...) le lancement du label Certivéa est une pierre de plus à l'édifice du processus d'amélioration continue de la mise en accessibilité. C'est la raison pour laquelle je salue l'initiative de Certivéa (...). Un label est un gage de qualité, que ce soit qualité d'usage, d'accueil comme de prestations. (...) Être labellisé, c'est répondre à ces attentes et même offrir des garanties. Et c'est aussi un moyen de se démarquer de ses concurrents ! », souligne la Déléguée interministérielle à l'accessibilité.

Le référentiel du Label est structuré autour de six thématiques¹, comprenant l'ensemble des composantes de l'accessibilité :

- **Accès** : un cheminement équitable entre les visiteurs, quelles que soient leurs facultés physiques, sensorielles, cognitives, favorisant par ailleurs l'échange et la convivialité ;
- **Usage** : une orientation spatiale et une ergonomie des équipements pensées pour tous et prenant en compte notamment les troubles de la mémoire, de l'ouïe et de la vision (signalétique, portes automatiques, préhension favorisée...) ;
- **Sûreté** : une protection des personnes permettant de sécuriser les cheminements et de rassurer les utilisateurs qui circulent (escaliers, ascenseurs, obstacles...) ;
- **Confort visuel** : une qualité lumineuse adaptée aux activités des utilisateurs, avec un éclairage naturel offrant des effets positifs à la fois physiologiques et physiques ainsi qu'un éclairage artificiel pensé pour limiter la fatigue ;
- **Confort acoustique** : une qualité acoustique permettant d'assurer une bonne compréhension des échanges et de réduire la gêne liée aux bruits, et contribuant ainsi au bien-être et aux bonnes relations entre les occupants ;
- **Pérennité** : des actions pour garantir la qualité d'usage et l'accès aux prestations des bâtiments dans la durée.

Des services au choix en fonction des besoins des professionnels

Avec le référentiel Certivéa, les professionnels disposent d'une démarche pédagogique et de deux services :

- Le Label Accessibilité, né des travaux de Certivéa et du savoir-faire de l'agence d'architecture Handigo, permet de guider les acteurs et de les accompagner dès le début de leur projet vers des solutions concrètes, qui dépassent le cadre réglementaire. Il offre également la possibilité d'afficher clairement votre performance et de vous valoriser sur le marché au travers d'une reconnaissance par un tiers.
- Un service d'évaluation, via la plateforme en ligne ISIA de Certivea, permet de faire un premier état des lieux, qui peut vous amener vers la labellisation. Cet outil vous met donc en capacité d'identifier des axes d'amélioration, de suivre les progrès de votre démarche et de disposer d'un reporting à l'échelle d'un site ou d'un parc de bâtiments.

Ces services sont disponibles pour les **bâtiments non-résidentiels** (bureaux, centres commerciaux, écoles, établissements culturels..., hors équipements sportifs et établissements de santé dans un premier temps), qu'il s'agisse de :

- Bâtiments avec **travaux à réaliser** (neuf, rénovation, projet de mise en accessibilité) ;
- Bâtiments avec **mise en accessibilité déjà réalisée** ;
- Bâtiments engagés dans **une approche générale** (parc de bâtiments).

¹ Chaque thème est constitué d'une liste d'exigences. Certaines sont nécessaires à l'obtention du Label Accessibilité. D'autres, permettant d'aller plus loin, sont complémentaires.

Communiqué de Presse

« Avec les services Accessibilité de Certivéa, les professionnels ont la possibilité d'évaluer leurs bâtiments pour savoir où ils en sont du point de vue de l'accessibilité et définir ainsi leurs points forts et axes d'amélioration. Puis, ils peuvent aller vers le label pour valoriser leur démarche. L'objectif est d'offrir un vrai levier de performance, de favoriser l'innovation et de faire de l'accessibilité un axe de progression sociétal répondant aux enjeux de la ville durable », explique Patrick Nossent.

Le demandeur peut faire appel à un référent Label Accessibilité, reconnu par Certivéa, pour réaliser une évaluation et préparer l'obtention du label.

En fonction des notes obtenues après vérification sur site, 3 niveaux de label seront délivrés : A, AA ou AAA.

Le Label Accessibilité peut être délivré seul ou associé à la certification HQE™ Bâtiment Durable² pour une durée de validité de 1 an, 3 ans ou 5 ans. Pour les acteurs engagés dans une double demande de certification HQE™ Bâtiment Durable / Label Accessibilité, des passerelles sont prévues permettant de reprendre les éléments déjà remplies pour la certification HQE.

A PROPOS DE CERTIVÉA - Certivéa est un acteur majeur de la qualité de vie dans la ville durable. Filiale du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment et partenaire de l'association HQE - France GBC, Certivéa est l'opérateur de l'offre HQE™ en France. L'organisme a pour mission de permettre à la filière bâtiment et immobilier de mieux investir, concevoir, bâtir, gérer, aménager, travailler, ... mieux vivre de façon durable. Au service de l'amélioration des performances des bâtiments, infrastructures et territoires durables, Certivéa propose un ensemble de services à la carte : évaluation, certification, labellisation, benchmark. Au travers de ces services, Certivéa accompagne les acteurs dans la progression de leurs performances durables en Construction, Rénovation et Exploitation de leurs bureaux, bâtiments d'enseignement, centres logistiques, lieux culturels, hôtels, équipements sportifs, commerces... Certivéa poursuit son développement national par des implantations en régions. Elle est également active à l'international via sa filiale Cerway, qui porte le savoir-faire français et l'offre globale HQE™ dans plus de 20 pays, sur 5 continents.

A PROPOS DE D'HANDIGO - Créée en 1998 par Edouard PASTOR, architecte DPLG, Handigo fait partie des pionniers de l'accessibilité en France : son intérêt pour la qualité d'usage est avant tout affaire de conviction. Combinant les savoir-faire de l'expert et de l'architecte, Handigo accompagne maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans la mise en œuvre des politiques d'accessibilité. L'agence propose une palette large d'assistances et d'expertises en lien avec les questions accessibilité et conception universelle (design for all).



Contact Presse : Agence Cap & Cime PR
Laetitia BIERRE
01 44 50 50 58
lbierre@capetcimepr.fr

www.certivea.fr

SUIVEZ NOUS SUR 

² La certification HQE Bâtiment Durable atteste et valorise de façon crédible les performances d'un bâtiment non-résidentiel à un niveau global et par engagement (Qualité de vie - Respect de l'environnement - Performance économique et Management Responsable).